

p. 2

# BUREAU DU CONSEIL EXECUTIF.

QUEBEC, LE 17 JANVIER, 1795.



IVERSES personnes aiant autrefois Pétitionné Son Excellence le Gouverneur en Conseil, pour des Concessions de diverses parties des Terres vacantes de la Couronne dans cette Province, constatant qu'eux avec leurs différens Associés désirent devenir planteurs et s'établir dans icelle; sur lesquelles demandes des *Warrants* de Mesurage ont été émanés pour les lignes extérieures de plusieurs *Townships*, ainsi que spécifiés dans différentes Pétitions: et comme par un avertissement daté le dixieme jour d'Octobre dernier, inféré dans la Gazette de Québec, notice public a été donné, que toutes personnes aiant obtenus des *Warrants* de Mesurage comme y-mentionné, ou aiant intention de faire une application pour aucun tel *Warrant*, devrait donner à un des Commissaires y nommés, une liste contenant les particularités qui y sont expliquées, et comme par un avertissement daté le vingtieme jour du même mois inféré dans la Gazette de Québec, il a été donné notice public, que certaines parties des particularités requises dans telle liste, en seroient dispensées, et comme seulement peu d'applicants ont jusqu'ici rempli la teneur du dit avertissement, et que plusieurs autres personnes ont dernièrement pétitionné Son Excellence le Gouverneur en Conseil pour des Concessions de quelques de ces *Townships* pour lesquelles des *Warrants* de mesurage ont été ordonnés; notice Public est à ces causes, actuellement donné que toutes personnes qui ont obtenu des *Warrants* de mesurage ou des ordres de son Excellence le Gouverneur en Conseil d'aucune partie des Terres non concédées de sa Majesté dans cette Province, de se conformer aux exigences contenues dans les dits avertissemens, le ou avant le premier jour d'Aoust prochain. et qu'à ce défaut de s'y conformer, ils seront considérés par le Gouvernement avoir abandonné leurs prétensions sous aucun ordre du Conseil, ou *Warrant* de mesurage qui aura pû être donné en conséquence et que Son Excellence en Conseil procédera ensuite sur telles pétitions subséquentes qui ont pû avoir été présentées pour des Concessions des dites *Townships*.

*Par Ordre de Son Excellence le Gouverneur en Conseil.*

(Signé)

J. WILLIAMS, C. Ex. C.

Pour Vraie Traduction conforme à l'original,

J. F. CUGNET, S. & T. F.